



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : MARGUIMBAU  
Tél. : : 04.84.35.42.68  
n°2011-208 A

Marseille le 31 août 2012,

AVIS D'ENQUETE

---

Société ID LOGISTICS France

---

Extension de l'exploitation d'un entrepôt couvert sur la commune de GRAVESON

---

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 30 août 2012, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société ID LOGISTICS France dont le siège social est situé 410, route du Moulin de Losque BP 70132 84304 Cavaillon Cedex en vue d'être autorisée à étendre l'exploitation d'un entrepôt couvert sis dans la ZAC du Sagnon sur la commune de Graveson, installation classée pour la protection de l'environnement relevant des procédures administratives prévues par le code de l'environnement.

Ce projet consiste en une extension de l'entrepôt couvert existant dont l'activité sera l'entreposage de matières combustibles (entrée de marchandise- entreposage et gestion de l'entreposage, préparation des commandes et sorties des marchandises).

Ce dossier contient une étude d'impact et le public peut consulter un résumé non technique de cette dernière sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.  
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 15 juin 2012 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68)

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur **Francis PERRIN** technicien spectrographiste en fluorescence retraité *titulaire* et Monsieur **Georges MAZUY** Ingénieur des TPE- retraité en tant que *suppléant*.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairie de **Barbentane, Graveson et Rognonas du 8 octobre 2012 au 9 novembre 2012 inclus**, pour une durée de 33 jours, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur dans la mairie de Graveson **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public dans la mairie de Graveson dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Francis PERRIN recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de et aux adresses ci-dessous:

**GRAVESON** : Hôtel de Ville Bureau de l'urbanisme 8 cours National 13690 Graveson

- le lundi 8 octobre 2012 de 9h à 12h
- le mardi 16 octobre 2012 de 9h à 12h
- le lundi 22 octobre 2012 de de 9h à 12h
- le mardi 30 octobre 2012 de 9h à 12h
- le vendredi 9 novembre 2012 de 14h à 17h

**BARBENTANE** : Hôtel de Ville Le cours National 13570 Barbentane

- le mardi 9 octobre 2012 de 9h à 12h
- le mercredi 17 octobre 2012 de 14h à 17h
- le jeudi 8 novembre 2012 de de 9h à 12h

**ROGNONAS** : Hôtel de Ville Place Jeanne d'Arc 13870 Rognonas

- le lundi 8 octobre 2012 de 14h à 17h
- le mercredi 17 octobre 2012 de 9h à 12h
- le vendredi 9 novembre 2012 de 9h à 12h

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête par les soins, des maires concernés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique ainsi que dans un rayon de 1 km autour de l'établissement, et du demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable du projet est Monsieur Thomas DUQUESNE -responsable immobilier ID LOGISTICS BP 70132 84304 Cavaillon Cedex tél : 04.32.52.95.99 -fax 04 90 71 88 65

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'une décision individuelle par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13) : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Marseille le 31 août 2012

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,

Elles BERTOTHY